

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGÈRE, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY, Jean-Charles BEYNE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Marie-José GUIGNABEL, Cédric PETIT, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Sinem ERGUN

Excusée : Caroline BISSIERE

Procurations : Joël BEZANGER à Ph BRUGERE, Xavier ROUGERIE à Michel MAZALEYRAT

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

DELIBERATION N° 2026-05-06-B HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Désignation des représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Haute-Corrèze Communauté

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 V nonies C,

Vu la délibération n°2020-04-01c du 9 septembre 2020 de Haute-Corrèze Communauté, fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 avril 2026, arrêtant les statuts de Haute-Corrèze Communauté, Considérant que la durée des fonctions de membre de la CLECT est calquée sur la durée du mandat de conseiller municipal,

Considérant que la CLECT de Haute-Corrèze Communauté est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune et de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour la communauté de communes,

Considérant que les conseils municipaux des communes membres sont invités à désigner leurs représentants conformément à cette répartition et à transmettre leur délibération aux services de Haute-Corrèze Communauté,

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE Philippe BRUGERE**, comme représentant titulaire de la commune de MEYMAC au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Haute-Corrèze Communauté.
- **DÉSIGNE Joël BEZANGER**, comme représentant suppléant de la commune de MEYMAC au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Haute-Corrèze Communauté.
- **DIT** que cette délibération sera transmise aux services de Haute-Corrèze Communauté.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 14 septembre 2026

Le Maire,

Ph. Bruger
Philippe BRUGERE